

undefined



5 juin

http://telquel.ma/2015/06/05/casablanca-du-rififi-mdina-bus-conseil-ville_1450670



Le conseil de la ville de Casablanca reproche à M'dina Bus de n'avoir pas respecté le cahier des charges de leur contrat. Pour la société, ce sont les autorités qui n'ont pas tenu leurs engagements en ne respectant pas la clause d'exclusivité.

Le torchon brûle entre M'dina Bus et le conseil de la ville de Casablanca. Les autorités de la ville viennent d'envoyer aux responsables de M'dina Bus une mise en demeure pour non respect du cahier des charges du contrat qui les lie à la société de transport. « *Nous avons bien reçu une mise en demeure de la part du conseil de la ville* », confirme à Telquel.ma, Moulay Youssef El Ouedghriri Idrissi, le directeur du capital humain de M'dina Bus. « *Cette mise en demeure concerne le programme d'investissements stipulé dans le contrat et la vétusté des bus* », ajoute-t-il.

Mais pour Youssef El Ouedghriri, le non respect des engagements de M'dina bus est logique. Et pour cause, les autorités de la métropole n'ont pas tenu leur parts d'engagements envers M'dina Bus. « *Les engagements de M'dina bus restent tributaires des engagements du Conseil de la ville* » explique-t-il.

Non respect de la clause d'exclusivité

Il explique que selon l'article 5 du contrat qui lie M'dina Bus au conseil de la ville, le

délégataire n'est pas tenu d'honorer ses engagements du moment où le délégant n'a pas honoré les siens. « *Dans l'article, il est écrit expressément que les engagements du délégataire sont souscrits en considération de la volonté de l'autorité délégante de créer des conditions de développement prioritaire de service public de transport urbain par autobus* », nous explique-t-il.

La société de transport reproche par exemple aux autorités de la métropole de ne pas appliquer la clause d'exclusivité mentionnée dans le contrat de gestion déléguée signée entre les deux parties. En effet selon le responsable de la société de transport, « *des concessionnaires dont les contrats de gestion déléguée ont pris fin depuis 2009, continuent de desservir les lignes exclusivement dédiées à M'dina bus* ». Et d'ajouter , « *nous n'avons pas cessé de réclamer auprès des autorités en envoyant un courrier par semaine depuis 2009, sans avoir de réponse* ».

Absence des couloirs de bus dans la ville

Autre reproche adressé au conseil de la ville et qui justifie le non respect du cahier des charges, « *le non respect des engagements en ce qui concerne l'aménagement des couloirs de bus* ». Selon M'dina Bus, les autorités de la ville avaient pris l'engagement de mettre en place « *des passages exclusivement dédiés aux bus de transport en commun au niveau de la voirie pour fluidifier la circulation* ». « *Nous les avons également relancé sur cette question depuis 2004, ce n'est que récemment en 2015, que les couloirs de bus ont été programmés par le conseil de la ville* », souligne le responsable de M'dina Bus.

Pour rappel, la Cour des comptes avait pointé du doigt dans son rapport en décembre 2014, [le manque d'investissements entrepris par les entreprises déléguées](#), précisant cependant que les obligations d'investissement n'étaient pas toujours énoncées dans les cahiers des charges. De même le rapport déplorait le manque de précision des clauses sur les normes de confort, de sécurité ou de fréquence des bus et de ne pas mettre en place une politique d'évaluation de la satisfaction des usagers selon leur contrat.

Lire aussi : [M'dina Bus: bientôt le Wi-Fi dans les bus ?](#)

Lire aussi : [Transport: M'dina Bus peine à imposer la carte prépayée](#)